

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-019_2024-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 avril 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pouvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER Affectation résultat de l'année 2023 Budget principal
DATE DE CONVOCATION			
02/04/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
15 AVR. 2024			
N° d'ordre de la délibération			
019_2024			

Le conseil municipal,

* Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice - 120 767.73
Résultat antérieur 279 755.08 = 158 987.35

Résultat cumulé de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice 45 772.36
Résultat antérieur - 90 850.98 = - 45 078.62

Considérant la somme de 70 000 € inscrite en reste à réaliser

Donc le Besoin de financement (-45 078.62+ 70 000) = - 115 078.62

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2024, les résultats de la façon suivante :

Section d'investissement (compte 001) en dépenses - 45 078.62
La section de fonctionnement présente un excédent de 158 987.35
Section de fonctionnement (compte 002) 43 908.83

Autorise le maire à en poursuivre l'exécution

Vu fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

